

Glossaire :

Acte Unique : ou Acte unique européen, signé en 1986 par les douze pays de la Communauté Economique Européenne, qui avait pour objectif de lancer le Marché unique. Il est l'étape nécessaire aux négociations qui suivront vers le Traité de Maastricht et le projet de monnaie unique.

Avis :déclarations issues des institutions de l'UE (Commission, Conseil de l'UE, Conseil européen) qui n'ont pas de force normative (c'est-à-dire qu'il n'est pas obligatoire de les appliquer).

Banque Centrale (ou Banque Nationale) : institution qui gère pour un État national (ou une organisation para-étatique plurinationale comme l'UE) la politique monétaire. C'est elle qui gère l'émission de la monnaie fiduciaire (autrement dit de ce que peuvent -et à quel taux- lui « emprunter » les banques privées pour, à leur tour, prêter de l'argent aux particuliers et aux entreprises, ainsi qu'aux administrations). En d'autres mots encore : elle gère la quantité de « liquidité » (l'argent en circulation) disponible. C'est aussi elle qui supervise les règles de fonctionnement des marchés financiers et veille à ce que les banques fonctionnent bien (à l'échelle de l'UE, la BCE exerce cette activité en collaboration avec les banques centrales ou nationales des États-membres). Une autre de ses fonctions est celle de *prêteur en dernier ressort* (autrement dit, elle prête quand personne d'autre ne veut ou ne peut prêter).

Nous reprenons ici un passage d'Emmanuel Todd qui met en évidence la différence de notion entre la conception allemande et la conception anglo-saxonne de la Banque centrale (voir ordolibéralisme et néolibéralisme à l'entrée « libéralisme »* dans ce glossaire). « Dans le monde anglo-saxon, individualiste, l'indépendance de l'institution monétaire exprime celle des acteurs économiques vis-à-vis du pouvoir politique. La conception allemande de la monnaie, qui est actuellement [en 1998] celle des élites du continent, fait de la Banque centrale un pouvoir en soi, qui domine la société. Son indépendance n'exprime pas celle des acteurs dans la société, mais, en conformité avec la vision hégélienne exposée par Knapp, la liberté de l'État face à la société et aux individus qui la composent. L'indépendance de la future banque centrale européenne n'est pas une indépendance par rapport à l'État ; elle est l'indépendance d'une composante essentielle de l'État, le pouvoir monétaire, par rapport au contrôle démocratique. »¹

La Banque Centrale Européenne, créée sur le modèle de la Bundesbank (la Banque centrale allemande), possède en effet une véritable indépendance par rapport à l'ensemble des acteurs politiques, y compris démocratiques. La Bundesbank était un véritable ministère de la monnaie et bénéficiait d'une large autonomie par rapport aux pouvoirs législatifs de l'Allemagne². A cet égard, on peut dire que la BCE est un excellent élève.

CECA : Communauté Economique du Charbon et de l'Acier : structure économique créée

¹ Emmanuel TODD, *L'illusion économique*, op. cit., p. 260.

² Jean-Marc HOLZ, *Les très riches heures de l'histoire économique allemande*, p. 241-244.

en 1952, fusionnée avec Euratom et CEE en 1965 et éteinte en 2002, ayant regroupé les trois pays du Benelux, la France, l'Allemagne et l'Italie autour du marché de production et de distribution de deux produits : le charbon et l'acier.

CEE : Communauté Economique Européenne : la CEE est née en 1957 pour rassembler d'abord six pays pour arriver, au moment de sa fusion dans l'UE en 1992, à 12 pays d'Europe Occidentale : Belgique, Pays-Bas, GD de Luxembourg, Italie, France et République Fédérale d'Allemagne, puis Royaume-Uni, Irlande et Danemark, enfin Grèce, Espagne et Portugal. Elle avait pour but de créer une véritable politique commune entre ses adhérents. Ses ambitions étaient moins élevées que celles de l'UE, mais elle préparait manifestement cette dernière.

CETA : Comprehensive Economic and Trade Agreement : Traité économique et commercial global, établi entre le Canada, l'Union Européenne et les États-membres de l'UE. Au moment de la publication de ce travail, ce traité est toujours en voie de ratification par les États membres.

Commission Européenne³ : Institution de l'Union Européenne composée des Commissaires (issus des États membres), du Président de la Commission et du Haut représentant (et même de la Haute représentante, puisque deux femmes se sont succédé à ce jour à ce poste). La Commission tient une position de force du fait qu'elle est le seul corps exécutif véritablement permanent au cours d'une législature. Elle possède un véritable pouvoir législatif en ce qu'elle détient l'initiative dans de nombreux domaines. Elle partage cependant ce pouvoir avec le Conseil de l'Union européenne*. Elle est aussi tenue de suivre les axes définis par le Conseil européen*. La Commission est nommée dans son ensemble par le Parlement Européen (PE) sur proposition des États membres. Autrement dit, le PE doit accepter ou refuser toute la Commission. Il n'y a pas de « responsabilité individuelle » des commissaires.

Compétitivité : « capacité d'un prix, d'un produit, d'une entreprise, de l'économie d'un pays à faire face à la concurrence », dit le Grand Dictionnaire Terminologique du Québec. La compétitivité s'inscrit donc fatalement dans une **situation de concurrence***, autrement dit d'opposition, de conflit, voire de guerre commerciale. A l'échelle d'un pays, une meilleure compétitivité ne suppose donc pas une meilleure situation pour la population, y compris la classe des travailleuses et travailleurs. Au contraire, à productivité égale et dans un marché libre, **une plus grande compétitivité suppose une pression sur les conditions de vie et de travail des travailleuses et des travailleurs**. Pour les industries, la compétitivité suppose une plus grande pression sur le prix payé pour les matières premières, mais aussi sur les conditions fiscales. Ce qui crée, dans ce dernier cas, des situations de « dumping » (de concurrence) fiscal ou social. Autrement dit, chaque fois que la compétitivité est le centre du discours d'une figure politique, les conditions de vie et de travail, la rémunération des producteurs et la fiscalité des États doivent être revues à la baisse⁴.

3 Source très officielle: <https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/european-commission_fr>.

4 Voir Gilles ARDINAT, La compétitivité, un mythe, in *Le Monde Diplomatique*, octobre 2012, p. 1 et 22-23.

Concurrence : la concurrence est le fait de la rencontre entre plusieurs acteurs ou actrices sur le marché de la production, du travail, de la distribution ou de la consommation.

Deux entreprises sont des actrices sur le marché de la production pour trouver un débouché pour leurs produits.

Deux travailleurs ou travailleuses sont des acteurs sur le marché du travail pour trouver un emploi.

Deux employeurs ou employeuses sont aussi acteurs sur le même marché du travail pour trouver un travailleur ou une travailleuse

Deux magasins sont des acteurs sur le marché de la distribution pour trouver des consommateurs

Deux consommateurs sont des acteurs sur le marché de la consommation pour acheter des produits.

Présents sur le même marché, ces agents produisent un effet tantôt sur l'offre, tantôt sur la demande.

Il y a concurrence dès que le nombre d'agents vendant, distribuant ou achetant le même produit ou service est supérieur à un (sur le marché du travail, s'il y a deux offres d'emploi pour un demandeur ou deux demandeurs d'emploi pour une offre). Dans le cas contraire il y a monopole (à moins qu'il n'y ait pénurie).

Il existe cependant des situations où une ou plusieurs entreprises, en situation dominante, exercent un pouvoir équivalent à celui d'un monopole sur les prix ou les salaires.

On parle de **concurrence libre et non-fauscée** lorsque le cadre institutionnel (État, lois et frontières) ne joue aucun effet sur le marché. On peut dire, par exemple, que si l'État produit un bien ou s'il est seul consommateur d'un bien, il fausse la concurrence. Si des lois et des frontières restreignent l'accès d'un produit sur un territoire, la concurrence est également faussée.

Il existe d'autres types de concurrences, comme celle que se font les États qui, pour attirer les investissements du capitalisme, proposent des conditions sociales, fiscales, légales ou d'infrastructures avantageuses. C'est sur ce prétexte que les États de l'UE font aujourd'hui le jeu du capitalisme libéral lorsqu'ils réduisent les conquêtes sociales ou lorsqu'ils proposent des niches fiscales -comme les intérêts notionnels*.

Conseil de l'Union Européenne⁵ : il s'agit de la **réunion des ministres des différents États membres en charge d'un portefeuille identique ou compatible**. Ainsi, lorsque les ministres des affaires économiques sont réunis, le Conseil de l'UE porte le nom d'ECOFIN. Les ministres chargés de l'emploi, des affaires sociales, de la santé et de la protection des consommateurs, réunis, font partie de l'EPSCO⁶. Réunis, les ministres d'un portefeuille déterminé lancent la production des actes législatifs de l'UE.

Conseil Européen⁷ : réunion des chefs d'États et/ou de gouvernements de l'UE. Cette

5 Sources très officielles: <https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/eu_council.html>; <https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/council-eu_fr>. Organisation dans les Traités : art. 10, §2, art. 13, art. 16 du TUE.

6 <<https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/configurations/>>.

7 Source très officielle : <https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/european-parliament_fr>. Organisation dans les Traités : art. 10, §2, art. 13, art. 15 du TUE.

réunion est chargée de dresser les grandes lignes que devront suivre ensuite la Commission européenne et l'administration de l'UE.

Constitution : texte fondamental d'un pays, qui en définit l'organisation politique, mais reste (ou devrait rester) le plus neutre possible sur les objectifs à atteindre. Du moins, lorsque l'intention de la constitution est démocratique. Les Traités de Lisbonne ont un caractère véritablement constitutionnel, en ce qu'ils s'imposent aux droits nationaux des États-membres. Mais ils définissent trop précisément l'orientation politique à prendre par l'UE, surtout sur le plan économique. En ce sens, les Traités de Lisbonne s'opposent au développement de la décision démocratique dans les États-membres dans les cas où cette décision va à l'encontre des contenus des Traités.

Croissance : comme nous contestons la nécessité de considérer cet indicateur pour déterminer la bonne santé d'une économie, nous estimons devoir lui consacrer un long article. En effet, malheureusement, il reste le critère le plus employé, tant dans les livres d'économie que dans les informations au quotidien, et nous avons de plus en plus de mal à comprendre ce phénomène, puisque depuis des années, et même plus maintenant, son intérêt est contredit par celui des populations et de l'environnement⁸.

1) Ce qu'est la croissance.

Pour l'exprimer clairement, il faudrait dire **croissance de l'activité économique⁹ dans un territoire donné. La « croissance » est l'observation comparée de l'activité économique d'une période [a] par rapport à une période [a-1].** Elle peut s'étaler sur un mois, un trimestre ou une année. La différence, rapportée à la période [a-1] établit le « taux de croissance ».

On établit l'activité économique de différentes manières qui se valent généralement. Nous en prendrons une ici en guise d'exemple. On observe, à l'échelle d'un territoire, l'ensemble des transactions économiques réalisées sous forme d'échange d'argent, autrement dit tous les indicateurs d'échange, tels que **les achats de consommation, les investissements, les dépenses publiques et la différence entre les exportations et les importations.** On fait le même calcul pour la période [a] et la période [a-1]. La différence entre les deux, rapportée à la période la plus ancienne vous donne le taux de croissance.

$$[\text{PIB [a]} - \text{PIB [a-1]}] : \text{PIB [a-1]} = x$$

x étant le taux de croissance.

Il y a cependant une opération supplémentaire à faire qui est celle de tenir compte de l'inflation entre les deux périodes pour parvenir à un taux final cohérent de l'activité économique de la période [a]. En effet, si l'on compare deux périodes sans tenir compte de l'inflation existant entre les deux, on ne met pas en présence deux situations comparables.

Exemple :

⁸ Pour une explication simple montrant que le PIB n'a de sens que dans certains cas bien précis (en l'occurrence, dans une vision keynésienne), voir Emmanuel TODD, *L'illusion économique*, op. cit., p. 121-127, même par habitant, et même en parité du pouvoir d'achat, p. 130-132.

⁹ Aussi appelée Produit Intérieur Brut ou PIB.

Prenons que l'activité économique d'un pays imaginaire au cours de l'année [a-1] est de 100 milliards.

L'année suivante [a], elle est de 110 milliards. Tout de suite, on a l'impression qu'il y a eu une augmentation de l'activité économique de 10 % Mais il y a eu une inflation de 2 % entre les deux périodes.

L'activité économique réelle de [a] par rapport à [a-1] est donc de 110 milliards : $1,02 = 107,84$ milliards.

Le taux de croissance est donc le suivant :

$[107,84 \text{ milliards} - 100 \text{ milliards}] : 100 \text{ milliards} = 0,0784$.

Le taux de croissance est de 7,84 %. Ce qui est un taux tout à fait exceptionnel que l'on ne trouve actuellement que certaines bonnes années dans les pays émergents ou en Chine.

Notez que si l'activité économique de la période [a] est inférieure à celle de la période [a-1], on parle de « croissance négative » (superbe oxymore), c'est-à-dire qu'il y a diminution de l'activité économique (donc du PIB) et donc un taux négatif.

Comme l'explique avec une fausse candeur Emmanuel Todd, « Le taux de croissance d'une économie dépend très banalement de deux facteurs : sa capacité technologique à augmenter l'offre de biens et de services, sa capacité sociologique à élargir la demande de ces biens et service. »¹⁰. Autrement dit, quels que soient les biens et services échangés, il faut en augmenter en parallèle la production (l'offre) et la consommation (la demande). Sinon, à quoi bon produire ?

2) Pourquoi la « croissance » est-elle si importante ?

L'importance de la croissance de l'activité économique, c'est-à-dire du PIB, n'a pas une histoire très ancienne. Cet indicateur a été inventé par un économiste étatsunien en 1934. Elle permet de comparer des réalités économiques liées à un territoire propre, à condition d'avoir accès aux mêmes données comparables d'une période après l'autre.

Au cours du XX^e Siècle et jusqu'à ce jour, le taux de croissance est souvent associé à l'élévation ou à la diminution du taux d'emploi et du taux de chômage. Pour faire baisser le chômage, il suffirait d'une croissance positive. Intuitivement, cela semble logique : une croissance positive signifie une augmentation de l'activité économique, donc, en toute logique, une augmentation de la demande de travail.

Mais attention : un taux de croissance positif signifie en réalité que l'activité a déjà été observée et donc le taux de chômage a déjà diminué au cours de la période considérée. C'est la perspective d'un taux de croissance positif qui est la promesse (faite par qui?) d'une réduction du chômage. Autrement dit, lorsqu'on a pu constater une croissance positive sur la période [a], on peut se dire que le chômage a déjà dû baisser au cours de celle-ci.

3) Sauf que ceci est théorique.

Le taux de croissance ne tient pas compte de plusieurs facteurs. Prenons rapidement quelques exemples.

¹⁰ Emmanuel TODD, *L'illusion économique*, Folio, 1999, p. 196.

Sur un territoire A, la croissance est, une fois ôtée l'inflation, de 3 % sur la période [a] par rapport à la période [a-1]. En toute logique, les employeurs et employeuses devraient avoir embauché 3 personnes de plus pour chaque groupe de 100 personnes déjà embauchées, en moyenne. Ce qui permettrait une baisse conséquente du chômage. Outre l'inflation, il y a d'autres facteurs, cependant, qui réduisent la portée de la croissance économique. Nous en mentionnerons ici trois.

3a) Le premier facteur est **l'augmentation de la productivité** au sein des entreprises. En effet, de nombreux éléments permettent d'augmenter la productivité des travailleuses et travailleurs déjà employés : des formations, une organisation revue, l'apprentissage ou l'amélioration d'une langue, de meilleures machines, des méthodes de travail améliorées, un déménagement du lieu de production, et même l'amélioration des conditions de travail. Tout gain de la productivité signifie en toute logique une réduction du besoin d'embaucher.

3b) Un autre facteur est **le redéploiement de l'utilisation des travailleurs et travailleuses déjà embauchés**, qui étaient sous-employés par manque de commandes. Prenons un exemple simple : une usine de matériel agricole avait dû réduire ses activités suite à une baisse des commandes, mais s'était résolue à maintenir ses ouvriers et ouvrières spécialisées, parce qu'elle estimait que les débaucher risquait de la priver d'un capital réel : leur compétence. Quand reviennent les beaux jours, les commandes affluent et les travailleuses et travailleurs qui avaient été mis, disons, pendant une ou deux années à horaire réduit, sont remis en pleine activité. Résultat : pas d'embauche.

3c) **L'augmentation de la population active** est mécaniquement un facteur de frein d'une augmentation du taux d'emploi : imaginons que la quantité de personnes actives augmente d'une année sur l'autre (moins de personnes sont en retraite ou décédées et plus de personnes sortent de l'enseignement ou de la formation). A nouveau, cela freine d'autant l'embauche.

Mais il y a bien plus grave. **La croissance du PIB est un indicateur aveugle**. Il ne prend en compte ni l'utilité sociale, ni l'impact environnemental des activités concernées. Un euro dépensé, c'est un euro dépensé. En plus, le PIB évacue de ses comptes les activités non rémunérées mais utiles, socialement et écologiquement.

Se rend-on bien compte que l'achat d'un fruit est mis sur le même niveau que celui d'une arme ou d'un hamburger ? Que le plein de carburant et la location d'un vélo sont considérés de la même manière ? Qu'un accident de voiture réclamant des réparations et des soins de santé font augmenter la croissance au même titre que l'achat de chaussures en cuir ou que des activités sportives ? Que les antidépresseurs et les cigarettes se retrouvent dans le PIB, mais pas le coup de main que vous donnerez à votre voisin pour l'aider dans son jardin ou la réparation de sa machine à laver ?

4) Indicateurs alternatifs

Au total, la croissance n'est liée ni au bien-être social, ni à l'environnement. Par ailleurs, il est insuffisant pour permettre de comprendre la baisse ou la hausse du chômage. **D'autres indicateurs** sont désormais pris en compte par de plus en plus de personnes désireuses de lier économie et réalité humaine.

-le **taux de chômage* des personnes actives**, mais il est nécessaire d'être prudent, car d'un

pays à l'autre les âges considérés peuvent être différents. Par ailleurs, comme il existe très souvent des catégories différentes de chômeurs et chômeuses, il est parfois plus parlant de parler de son inverse théorique : le **taux d'emploi***. Mais alors, on déconsidère toutes les personnes qui ne sont pas inscrites comme travaillant pour des raisons différentes.

-L'indice ou le coefficient **GINI**¹¹, qui montre objectivement les inégalités dans un territoire donné. Plus l'indicateur est proche de 0, plus les revenus dans ce pays sont partagés. Si on imagine un pays où l'indicateur serait à 1, cela signifierait qu'une personne détient tous les revenus de ce pays. Il faudrait imaginer un roi entouré uniquement d'esclaves. Des pays comme la Suède, la Norvège, l'Allemagne naviguent avec un coefficient entre 0,25 et 0,30. La France, la Belgique la Suisse, les Pays-Bas et le Royaume-Uni tournent autour de 0,30 à 0,35¹². L'Italie dépasse 0,35. Les USA dépassent 0,40. Mais ce coefficient ne se suffit pas non plus à lui-même, puisque des pays en grande difficulté pourraient se trouver proche de 0,30, comme le Kazakhstan ou l'Ukraine¹³. En effet, si la situation économique y est relativement horizontale, il y a peu de richesses à s'y partager, donc les gens y sont plutôt pauvres.

- **L'indice de Développement Humain ou IDH** : avec des limites différentes que celles du coefficient GINI, il présente l'avantage de donner, en moyenne, un aperçu de ce qui est accessible à la population en terme d'accès à toute une série de choses, puisqu'il reprend le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants de 15 ans et plus. Comme le PIB par habitant est largement considéré, il biaise cependant des réalités inégalitaires. En effet, les USA ont un excellent IDH, alors que de plus en plus de gens souffrent dans leur espérance de vie.

-Et justement, on pourrait encore évoquer **l'espérance de vie en bonne santé**. Ce qui mènerait pas mal de gens à se poser des questions, puisque celle-ci est toujours plus élevée à Cuba que dans beaucoup de pays développés, y compris les USA¹⁴.

-Enfin, il y a encore le **classement général du bonheur**, établi par Globeco, dont le projet initié en 1995 est intéressant à plus d'un titre, en ce qu'il reprend une multiplicité de coefficients et facteurs, y compris certains repris ci-dessus.

Peut-être devrait-on imaginer un indicateur de notre cru ?

Décisions : juridiquement contraignantes et directement applicables, elles sont prises par le Conseil de l'UE*, sur proposition de la Commission*. Ce qui signifie que les États-membres ne doivent même pas les transcrire en droit national.

Défaut sur la dette publique : lorsque la dette publique est insupportable, il arrive qu'un État fasse défaut, c'est-à-dire qu'il cesse de payer ce qu'il doit. S'ensuivent souvent des négociations entre les créanciers et le pays débiteur afin de trouver un terrain d'entente, soit en diminuant le montant de la dette, soit en réduisant l'intérêt de la dette, soit une combinaison des deux.

11 Du nom de son inventeur, en 1912.

12 Il y a encore quelques années, la Belgique était en dessous de 0,30.

13 Il est par ailleurs difficile d'obtenir des chiffres réellement équivalents pour tous les pays, car les calculs correspondent rarement à la même année. Nous nous servons ici des chiffres 2010 du site internet populationdata.net publiés en 2016 : <<https://www.populationdata.net/cartes/monde-coefficient-de-gini/>>.

14 Organisation Mondiale de la Santé : <<http://apps.who.int/gho/data/node.main.HALE?lang=en>>.

Parmi les dettes méritant que l'on considère la possibilité d'un défaut¹⁵ :

Dettes illégitimes :

Dettes que le débiteur ne peut être contraint de rembourser du fait que le prêt, les titres financiers, la garantie ou les termes et conditions attachées au prêt sont contraires au droit (aussi bien national qu'international) ou à l'intérêt général ; ou parce que ces termes et conditions sont manifestement injustes, excessifs, abusifs ou inacceptables d'une quelconque manière ; ou encore parce que les conditions attachées au prêt, à sa garantie contiennent des mesures politiques qui violent les lois nationales ou les standards en matière de droits humains ; ou pour finir car le prêt ou sa garantie ne sont pas utilisées au profit de la population ou que la dette est le produit d'une transformation de dette privée (ou commerciale) en une dette publique sous la pression des créanciers.

Dettes illégales :

Dettes pour lesquelles les procédures légales en vigueur (incluant celles qui concernent l'autorité pour ratifier les prêts ou approuver les prêts ou les garanties par l'organisme ou les organismes représentatifs du gouvernement de l'État débiteur) n'ont pas été respectées, ou dette qui implique une faute grave de la part du créancier (comme le recours à la corruption, à la menace ou à l'abus d'influence) ; il peut s'agir également d'une dette contractée en violation du droit national ou international ou qui contient des conditions contraires au droit international ou à l'intérêt général.

Dettes insoutenables :

Dettes qui ne peuvent être honorées sans attenter gravement à l'aptitude ou la capacité de l'État débiteur à assurer ses obligations en matière de droits humains fondamentaux, comme ceux relevant du domaine de l'éducation, de l'eau, des soins de santé, de la fourniture de logements décentes, ou à investir dans les infrastructures publiques et les programmes nécessaires au développement économique et social, ou encore, dette dont le remboursement entraînera des conséquences préjudiciables pour la population de l'État débiteur (ce qui inclut une détérioration de ses standards de vie). Son paiement devra être suspendu pour permettre à l'État d'assumer ses responsabilités en matière de droits humains.

Dettes odieuses :

Dettes qui ont été contractées en violation des principes démocratiques (ce qui comprend l'assentiment, la participation, la transparence et la responsabilité) et ont été employées contre les plus hauts intérêts de la population de l'État débiteur, ou dette qui est excessive et a pour conséquence de dénier les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population ; le créancier savait ou était en mesure de savoir ce qui précède.

Une dette est « odieuse » lorsque deux conditions essentielles sont réunies :

¹⁵ Olivier BONFOND, *Et si on arrêtait de payer ?*, Aden, Bruxelles, 2012 et <cadtm.org>.

1) l'absence de bénéfice pour la population : la dette a été contractée non dans l'intérêt du peuple et de l'État mais contre son intérêt et/ou dans l'intérêt personnel des dirigeants et des personnes proches du pouvoir

2) la complicité des prêteurs : les créanciers savaient (ou étaient en mesure de savoir) que les fonds prêtés ne profiteraient pas à la population.

Des juristes et mouvements sociaux comme le CADTM ont élargi la définition de la dette odieuse en prenant notamment en compte la nature du régime emprunteur et la consultation ou non des parlements nationaux dans l'approbation ou l'octroi du prêt. Citons notamment la définition de la dette odieuse utilisée par la Commission pour la Vérité sur la dette grecque, qui s'appuie notamment sur les Traités internationaux et les principes généraux du droit international :

Une dette odieuse est :

1) soit une dette qui a été contractée en violation des principes démocratiques (ce qui comprend l'assentiment, la participation, la transparence et la responsabilité) et a été employée contre les plus hauts intérêts de la population de l'État débiteur alors que le créancier savait ou était en mesure de savoir ce qui précède."

2) soit une dette qui a pour conséquence de dénier les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population alors que le créancier savait ou était en mesure de savoir ce qui précède".

Déflation : souvent représentée comme le contraire de l'inflation, elle se marque par le fait que la monnaie acquiert plus de pouvoir d'achat. Concrètement, l'argent que vous aviez hier vaut plus aujourd'hui et les prix baissent. Si cela semble intéressant, en réalité, cela pousse les entreprises à freiner leurs investissements, notamment en terme d'emplois, même si elles avaient la perspectives de vendre, puisque leurs marges se réduiraient.

Directives : les directives de l'UE donnent aux pays-membres des objectifs à atteindre avec un délai. C'est la Commission qui en prend l'initiative. Elle est ensuite élaborée et adoptée par le Conseil de l'UE (via le COREPER). Le Parlement n'y joue qu'un rôle éventuel et consultatif, sauf quelques exceptions.

Égalité, égalité des chances, équité : on rencontre souvent une certaine confusion entre ces trois expressions. **L'égalité** est un principe qui suppose que toutes et tous sont soumis aux mêmes lois et que tous et toutes jouissent des mêmes droits dans leur totalité -ce qui signifie normalement un accès à un enseignement et à des soins de santé égaux, et non pas juste à l'égalité des droits formels, c'est-à-dire à une justice identique, qui ne considère pas les différences de fortune. **L'égalité des chances** suppose essentiellement que les individus naissent avec les mêmes possibilités dans une société donnée, sans considération pour les situations sociales ou culturelles de chacun. Autrement dit, une personne née femme, noire, pauvre est supposée avoir les mêmes chances qu'un homme riche et blanc dans la même société parce que l'une et l'autre sont soumis au même droit. Enfin, **l'équité** suppose la

jouissance de la même justice dans une société donnée, sans considération pour les situations sociales et culturelles de chacun. L'équité complète l'égalité des chances dans un monde dominé par la poursuite du profit et les inégalités. L'équité est souvent traduite par l'expression « égalité des droits ». Emmanuel Todd attribuait, en 1998, à la Commission Minc¹⁶ la mise en avant de cette expression chargée de prendre la place de la notion historique d'égalité. Il existe cependant d'autres définitions de l'équité qui la rapprochent de l'égalité. Cependant, nous vous invitons à vous méfier des discours politiques qui l'utilisent **à la place de** l'égalité.

Externalité : il s'agit du fait qu'un agent (dans la nature ou dans l'industrie) crée, par son activité, un effet externe, c'est-à-dire un avantage ou une nuisance pour ce qui l'entoure et pour lequel l'agent initial ne reçoit rien ni ne paie rien. Typiquement, un effet positif est celui de l'abeille qui, en se nourrissant, contribue à la reproduction des végétaux. Un effet négatif simple à saisir est celui de la pollution produite par un véhicule ou une usine.

Inflation : c'est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se concrétise par l'augmentation des prix. L'inflation se traduit par un index, c'est-à-dire un facteur d'augmentation du coût de la vie que certains États traduisent par une indexation légale des salaires. Cette indexation est censée rééquilibrer le rapport entre les revenus des salariés et les prix des biens et services. Sans l'indexation des salaires et allocations, leurs bénéficiaires verraient leur niveau de vie baisser continuellement. La Banque Centrale Européenne a pour charge principale de tenir l'inflation à un niveau bas, sur le modèle allemand, qui permet surtout la stabilité des revenus de la rente.

Intérêts notionnels : en Belgique, il s'agit d'un mécanisme d'optimisation fiscale, inventé par l'économiste des banques et de la finance, Bruno Colmant, alors attaché au cabinet de Didier Reynders, lorsque celui-ci était ministre des finances au début des années 2000. Ce mécanisme, créé en 1999 et mis en fonctionnement en 2006, a été inventé pour en remplacer un autre portant sur les « centres de coordination ». Celui-ci, créé lors de la décennie précédente par Philippe Maystadt, permettait déjà à des entreprises de réduire leur fiscalité en situant en Belgique un siège administratif leur donnant accès à une « niche fiscale » en rapatriant des bénéfices produits dans d'autres pays.

La Belgique a dû supprimer la législation sur les « centres de coordination » sous pression de l'UE, le caractère de mécanisme favorisant l'évasion fiscale étant trop évident. Le principe général des « intérêts notionnels » est basé sur la déduction fiscale des investissements. Ils complètent la règle générale qui est la suivante : si vous investissez de l'argent dans une entreprise en empruntant, vous pouvez déduire une partie du remboursement de cet emprunt de vos revenus imposables. Les intérêts notionnels permettent à des entreprises ayant les moyens d'investir sur fonds propres (avec leurs propres capitaux), de déduire de leur bénéfice l'équivalent de ce qu'elles auraient pu déduire comme intérêts si elles avaient dû financer leurs investissements par l'emprunt et non par leurs propres capitaux. Ceci incite donc (théoriquement) les entreprises à investir tout ou partie de leurs bénéfices dans le développement de leur activité.

¹⁶ Emmanuel TODD, *L'illusion économique*, op. cit., p. 181. Alain Minc est un de ces personnages consultés régulièrement dans les journaux et les télévisions, supposés en savoir plus sur tout.

Ce mécanisme utilisé principalement par de grandes multinationales installées en Belgique ne devait au départ coûter à l'état belge « que » 5 à 600 millions par an (retrées supposées être compensées par de la création d'emplois et de l'activité économique supplémentaire). Par une série de défauts de conceptions, ce mécanisme a coûté beaucoup plus que prévu dès le départ, de 6 à 8 milliards par an de manque à gagner en terme de rentrées fiscales. Bien qu'ayant subi une très légère réforme après plusieurs années de fonctionnement, les intérêts notionnels continuent à creuser un très sérieux trou dans les moyens de l'État, trou qu'il s'agit de combler par des mesures austéritaires de réduction des dépenses publiques. Les « dégâts collatéraux » provoqués par les « intérêts notionnels » sont si important que leur géniteur, Bruno Colmant lui-même, s'est exprimé au fur-à-mesure des années de façon de plus en plus critique à leur propos¹⁷.

Libéralisme : nous rappelons que nous entendons « libéralisme », dans ces pages, dans son seul sens économique. Le libéralisme politique, pour éviter toute confusion, est repris par d'autres termes qu'il inclut, comme liberté d'expression, démocratie, parlement, etc. Le libéralisme (économique) est divisé en nombreuses écoles qui peuvent être ramenées grossièrement à trois tendances.

Contrairement à une idée répandue, **l'Union Européenne n'est pas dominée par un bloc monolithique de néolibéraux**. Les discussions lors du Sommet social de Göteborg (voir 2^e partie) ont permis de mettre en valeur des visions très différentes, entre les néolibéraux (de l'ancienne Europe de l'Est, l'Espagne du temps de Mariano Rajoy, mais aussi la France de Macron, les libéraux en Belgique), les ordolibéraux (une tendance moins marquée au Sommet, surtout du fait de l'absence de membres du gouvernement allemand¹⁸, mais représentée par la Commission Juncker, les Luxembourgeois, les Autrichiens, les démocrates-chrétiens flamands), les reliquats de la social-démocratie, qu'on peut appeler aussi social-libéralisme (pays scandinaves), les indécis (Italie, Grèce)¹⁹. Cependant, aucun de ces courants ne remet en question la nécessité d'un marché unique. Même pas là où ce marché a été le plus destructeur, comme en Grèce. Rares ont été les défenseurs de systèmes sociaux propres à leur pays (on compte la Hongrie, marquant sa différence en promouvant un système carrément anti-social, à la fois hyper-libéral et totalement réactionnaire au niveau des valeurs sociétales, et les pays scandinaves, attachés au contraire à leur modèle hérité d'une culture protestante à la fois très avancée et très structurée)²⁰.

17 Gianni INFANTI, à la recherche des intérêts notionnels, in [cepag.be](http://www.cepag.be), 01 janvier 2009.

<<http://www.cepag.be/publications/notes-reflexion-analyse/2009/recherche-interets-notionnels>>.

18 Les partis allemands étaient occupés par les négociations en vue de la formation du nouveau gouvernement. On peut dire que les Ordolibéraux étaient cependant représentés par les démocrates-chrétiens classiques, et notamment Jean-Claude Juncker. On a vu dans l'analyse de la deuxième partie que les positions ordolibérales sont très présentes, même dans certaines positions néerlandaises ou belges. Ce n'est pas parce que nous avons des personnalités des partis libéraux plutôt néolibéraux que c'est le cas de l'ensemble de nos dirigeantes et dirigeants.

19 Il faut noter que l'organisation sociale dans ses principes diffère largement d'un pays à l'autre en UE. Angelo BASILE, op. cit., p. 123-124, évoque ces différences entre les pays qui privilégient les rapports interprofessionnels (comme la Belgique), ceux qui privilégient les accords de branches (comme l'Allemagne, mais aussi la Suède ou l'Italie parmi bien d'autres) et ceux qui privilégient les accords en entreprise, comme le Luxembourg ou le Royaume-Uni, mais aussi la France, qui se réserve, par contre, la possibilité de générer des lois nationales quand elle estime que la situation l'exige. Dans les pages suivantes, il affine encore son analyse pour nous permettre de découvrir l'influence de l'UE sur ces relations.

20 Voir notre rapport sur le Sommet de Göteborg en deuxième partie.

[Pour une distinction anthropologique entre ordolibéralisme et néolibéralisme, voir les thèses d'Emmanuel Todd²¹]

1) ordolibéralisme ou libéralisme allemand ou école de Francfort ou libéralisme rhénan : l'ordolibéralisme est un courant de pensée libéral apparu en Allemagne dès les années 1930. Ses théoriciens (Walter Eucken, Franz Böhm) ne font que mettre en mots une tradition ancrée dans le modèle allemand : c'est une forme d'organisation économique, politique et sociale qui s'appuie à la fois sur l'État et sur la société de marché. L'État se charge autoritairement de créer et maintenir un cadre normatif permettant la concurrence *libre et non faussée* entre les entreprises afin que le marché fonctionne. L'ordolibéralisme est crédité d'avoir donné naissance au système d'*économie sociale de marché*²². Selon lui, l'organisation du marché et de son rapport à la société n'est pas naturelle et il faut en maîtriser les cadres depuis l'État. Elle a été développée et mise en place en Allemagne de l'Ouest par l'Union chrétienne-démocrate, sous la direction du chancelier Konrad Adenauer à partir de 1949²³. L'ordolibéralisme est bien une économie de marché, mais qui ne laisse pas au marché la responsabilité de sa propre organisation. Par ailleurs, l'ordolibéralisme estime que le marché doit poursuivre un rôle social et n'existe pas pour lui-même.

2) néolibéralisme ou libéralisme anglo-saxon ou libéralisme de Chicago ou ultralibéralisme, voire monétarisme²⁴ : le néolibéralisme est un mode de libéralisme qui nie la nécessité de la participation de l'État dans aucune activité économique. Le théoricien le plus connu du néolibéralisme est probablement Milton Friedman, qui fut l'inspirateur des Chicago Boys, lesquels conseillèrent les gouvernements de Augusto Pinochet, Deng Xiaoping et Boris Eltsine parmi nombre d'autres -dont Margareth Thatcher et Ronald Reagan. C'est dire si ce mécanisme économique ne s'embarrasse pas de démocratie²⁵. Il y a évidemment des nuances, et il y a même parfois loin de la théorie à la pratique. Les présidents étatsuniens Georges H. Bush et Georges W. Bush, ainsi que leur entourage (Donald Rumsfeld, Paul Bremer, Paul Wolfowitz, Dick Cheney, etc.) se réclamaient du néolibéralisme. Ils ont tous les deux envoyé les armées des USA pour détruire l'Irak afin de la mettre à disposition des grandes entreprises de construction et de sécurité qui leur étaient proches (telles que Carlyle, Blackwater ou Halliburton, pour ne citer trois des plus connues).

3) keynésianisme : le capitalisme libéral a sa *gauche*, c'est le keynésianisme ou libéralisme social ou social-libéralisme²⁶. Lorsque John Maynard Keynes théorise ses idées, en réalité, elles sont déjà appliquées en certaines occasions. On peut même en trouver des traces chez le premier théoricien du libéralisme, Adam Smith²⁷. Selon ces idées, il est important que

21 Emmanuel TODD, *L'illusion économique*, op. cit., p. 256-263.

22 Expression que l'on a entendu dans la bouche et les écrits d'Emmanuel Macron, mais nous pensons qu'il s'agit d'éléments de langage destinés à séduire la partie allemande.

23 Voir pour quelques références : <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordolib%C3%A9ralisme>>. Pour une présentation quasi-hagiographique de l'ordolibéralisme : Jean-Marc HOLZ, op. cit., p. 217-221. Voir aussi <<https://l-arene-nue.blogspot.com/2015/08/lordoliberalisme-allemand-comment-il.html>>. Pour une vision plus critique, voir Angelo BASILE, op. cit., p. 188.

24 Nous sommes conscients que certains trouveront déplacés le fait de relier certains termes, ici, mais nous rappelons qu'il s'agit ici de distinguer de manière très lâche les trois tendances principales du libéralisme économique.

25 Voir sur le sujet le livre de Naomi KLEIN, op. cit., passim. Voir aussi Angelo BASILE, op. cit., p. 179-181.

26 L'expression social-libéralisme est souvent galvaudée. Elle est donc à prendre avec de nombreuses précautions.

27 Lequel estimait que l'État devait prendre en charge les secteurs économiques indispensables à la vie et dont le

l'État intervienne quand le marché se porte mal, mais aussi pour pallier à ses manquements lorsqu'une partie de la population souffre de la domination du marché. Les néokeynésiens évoquent notamment la nécessité de prendre des mesures anticycliques* pour s'opposer aux défaillances du marché. Typiquement, lorsque le marché manque d'initiative, l'État devrait être autorisé à investir pour créer de l'activité. Ils estiment également que les mécanismes de sécurité sociale sont bons pour l'économie, en ce qu'ils soutiennent la consommation en temps de crise²⁸. Le keynésianisme n'est ni le socialisme, ni le communisme, ni le soviétisme, loin s'en faut. Il n'est pas non plus nécessairement plus rationnel que le néolibéralisme. Le keynésianisme parie un peu plus sur le rationalisme collectif, le néolibéralisme sur la raison de l'*homo economicus* : il n'y a aucune raison de penser a priori que le premier soit plus ou moins rationnel que le second, pas plus que le plan soviétique ou le plan gaulliste ne l'était. Le rationalisme est possible dans tous les cas de figure, pourvu que les acteurs et actrices concernées soient rationnelles, ce qui n'est pas du tout évident²⁹. Pour les économistes néokeynésiens, le capitalisme ne peut être sauvé de lui-même que par les idées de John Maynard Keynes.

Mesures anticycliques / mesures procycliques : On parle de mesures anticycliques lorsque l'État intervient sur le marché, notamment en temps de crise, pour que l'ensemble de l'économie retrouve un équilibre. Des mesures procycliques vont dans le sens de la dynamique de l'économie. L'exemple typique est le suivant : lorsqu'il y a une crise de la demande (pas assez de consommation), l'État investit pour que plus de personnes jouissent d'un revenu suffisant pour consommer. A l'inverse, voici une mesure procyclique (dans une toute autre situation) : l'État peut décider, alors que l'économie se porte bien, de réduire les taux d'intérêt de l'argent mis à disposition des banques pour accélérer la croissance, avec le risque, cependant, de produire de l'inflation, voire une crise de la production (trop de production et pas assez de consommation).

Parlement Européen³⁰ : seule institution de l'UE composée d'élus et d'élues, le PE n'a malheureusement pas les pouvoirs qui en feraient l'organe déterminant une démocratie. Il manque du pouvoir d'initiative dans la création de la loi. Il ne peut pas non plus révoquer un membre seul de la Commission. Il n'a un pouvoir réel que sur l'établissement du budget de l'UE, mais celui-ci est insuffisant pour produire une véritable politique fédérale. Et même lorsqu'il propose des amendements, ceux-ci peuvent être négligés par la Commission*.

Personne physique et personne morale : en droit, une personne physique est tout individu pouvant produire des actes juridiques, comme vendre, acheter, louer, agir en justice, etc. Une personne morale est toute organisation bénéficiant des mêmes droits juridiques qu'une personne physique. Ainsi, une ASBL, une entreprise ou l'Union Européenne, par exemple.

PIB : Produit intérieur brut, mot savant pour dire activité économique à l'intérieur d'un

marché ne voulait pas s'occuper.

28 Pour le keynésianisme, nous suivons les indications de l'un de ses disciples lointains, John Stiglitz.

29 Sur ce supposé rationalisme -ou plutôt non, voir Emmanuel TODD, *L'illusion économique*, op. cit., p. 47. Sur la chute du communisme soviétique en dépit du haut niveau culturel des Russes, voir p. 95.

30 Sources très officielles : <https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/consultation_procedure.html>, <https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/assent_procedure.html?locale=fr>, <<http://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/powers-and-procedures/legislative-powers>>.

territoire donné. Voir **croissance**.

Productivité : C'est le rapport entre les résultats d'une production et l'ensemble des ressources (matières premières, énergie et main d'œuvre) qui lui ont été affectées. Plus on produit avec moins, et plus on est productif. A l'inverse, s'il faut beaucoup de matières premières, beaucoup d'énergie ou beaucoup de main d'œuvre pour produire peu de choses, on est moins productif.

Propriété : droit d'user (usus), de jouir (fructus) et de disposer (abusus) d'un bien dans les limites de la loi. L'**usus** permet simplement d'utiliser un bien, comme de prendre une pelle et de s'en servir pour creuser un trou. Par le **fructus**, on peut disposer de ses fruits, comme lorsque l'on moissonne un champ ou cueille les fruits d'un arbre. Par **abusus**, on entend le droit de vendre, donner, prêter, louer, transformer ou détruire un bien. Notons que l'usus et le fructus joints forment en droit la possession (un locataire est « possesseur »). L'abusus est ce qui distingue la propriété privée d'un régime simple d'usufruit.

La propriété privée est exercée par toute personne privée, individu ou personne morale. La propriété publique est généralement exercée par une administration publique (État ou autre). Ce qui nous permet d'estimer qu'en régime progressiste, l'abusus pourrait (devrait?) faire l'objet de consultations collectives. Les législations progressistes peuvent avoir des visions bien plus restrictives encore, comme le fait de considérer que les ressources naturelles ou les moyens de production ne devraient pas être soumis à la propriété privée.

Mais donc, loin des caricatures habituelles, si un pouvoir public ou une collectivité restreignaient l'abusus des particuliers, cela ne signifierait pas qu'on leur « volerait leur toit et leur voiture ».

Protocoles : texte complétant et précisant dans leur fonctionnement les articles des Traités et conventions de l'UE.

Recommandations : actes pris par les institutions de l'UE. Cependant, contrairement aux directives, règlements et décisions, les recommandations n'ont pas force de loi ; elles ne peuvent entraîner de sanction si elles ne sont pas appliquées. Selon Corine Gobin, ces actes pris par les institutions les plus importantes de l'UE possèdent une force morale très élevée³¹.

Règlements : actes pris par les institutions de l'UE, obligatoires dans leur entièreté dès leur entrée en vigueur dans tous les États membres.

Ruissellement (effet de) : dans une société en croissance, l'idée de « l'effet de ruissellement » est que les plus riches, en dépensant, en consommant, en embauchant, vont alimenter la consommation et la dépense des plus pauvres. Il se trouve que rien ne permet de montrer que cet effet soit réel. Au contraire, les riches ont plus tendance à placer en épargne ou en finance le surplus qu'ils récupèrent suite à une réduction d'impôt, par exemple. Ainsi, nous nous attendons à ce que la suppression de l'ISF en France n'ait aucun impact sur

31 Corine GOBIN, Discours constituant, Austérité et Néolibéralisme : des Dynamiques énonciatives imbriquées. Le Cas des grandes orientations des politiques économiques de l'Union Européenne, in *Langage et société*, 2019/1, 166, p. 11.

l'économie réelle dans ce pays.

Social et sociétal : ces deux adjectifs se rapportent, en politique, à deux phénomènes différents, bien qu'ils se recoupent sur certains points. Par question sociale, on peut entendre celles liées aux inégalités de revenus et de patrimoine, à l'emploi, à l'assurance-chômage, à la pension, aux soins de santé, à l'accès à l'enseignement, aux droits au logement, à l'alimentation, à l'énergie, à l'eau potable, etc. Par question sociétale, on entendra plutôt des considérations comme les droits des minorités et leur protection particulière, mais aussi les questions de sécurité et d'intégrité physique.

Social-démocratie : orientation politique qui consiste en la promotion d'un régime politique basé sur le rapport de force et le compromis entre les capitalistes, d'un côté, et les classes populaires des travailleuses et travailleurs, employés ou non. Une fois ceci établi, on a rien dit sur l'évolution historique de ce mouvement. Aujourd'hui, la Social-démocratie (ou Sociale-démocratie, parfois), dans les pays d'Europe Occidentale, n'est plus tant dans le rapport de force que dans l'accompagnement du capitalisme. La Révolution de Jaurès s'est diluée progressivement pour devenir le libéralisme de Jacques Delors. Entre les deux, une lente chute d'engagement et une suite de renoncements.

TAFTA (ou TTIP) : Transatlantic Agreement Free Trade Agreement ou Traité de libre-échange transatlantique (ou Trade and Investment Partnership, Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement). Ce traité est en cours de négociation entre l'UE et les USA. Le président Donald Trump a cependant interrompu d'autorité les négociations. L'objectif de ce traité est de créer une vaste zone de libre-échange, réduisant les législations régulatrices et les taxes de passage. Le but affiché est l'augmentation des échanges entre ces deux grandes régions du monde. Le risque est que la démocratie y perdra face au pouvoir des grandes entreprises et fonds d'investissement. Ce serait dès lors autant les peuples étatsuniens que les peuples de l'UE qui y perdraient³².

Taux de chômage et taux d'emploi : le premier calcule théoriquement le nombre de personnes qui cherchent du travail sans en trouver; le second le nombre de personne en situation de travail, le tout par rapport au total des personnes « actives ». Les deux chiffres ne sont malheureusement pas complémentaires, car les statistiques évacuent souvent des personnes qui ne sont plus « au chômage », par exemple Ainsi, le taux de chômage en Belgique serait de 6 % pour les 15-64 ans, mais les syndicats reprochent au gouvernement d'avoir exclu des dizaines de milliers de chercheuses et chercheurs d'emploi du chômage pour les intégrer dans les méandres des CPAS. En outre, selon les instituts, les taux peuvent encore varier. Le taux d'emploi en Belgique des individus entre 20 et 64 ans variait autour de 70% en 2018 : <<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>>. Mais aucune comparaison ne sera totalement fiable. Dans les autres pays d'Europe, la plupart du temps, le taux d'emploi part de 15 ans et non de 20 ans. D'autre part, l'âge de la retraite légale étant continuellement repoussé, on peut se poser la question de la pertinence de ces chiffres.

³² Voir le dossier du Monde Diplomatique de juin 2014, p. 11-18, à cet égard, et notamment l'article de Lori M. WALLACH et Wolf JÄCKLEIN, Dix menaces pour le peuple américain... et dix menaces pour les peuples européens, p. 12-13.

Taux de pauvreté : fixé à 60% du revenu médian d'un territoire et donc variant dans l'absolu d'un territoire à l'autre, il reste en moyenne très haut en UE : 17 % en moyenne, avec des niveaux plus bas dans les pays dont le PIB par habitant est plus bas et des chiffres plus hauts dans les autres (Chiffres Insee). Inutile de dire que cela revient à dire que la pauvreté est loin d'être éradiquée³³.

Taux marginal d'imposition : lorsqu'on étudie les taux d'imposition, on peut le faire suivant plusieurs critères. Le taux marginal d'imposition est le pourcentage le plus élevé prélevé sur un revenu. Typiquement, on pourrait penser que ce taux ne s'applique qu'aux tranches les plus élevées des revenus. Mais lorsqu'on y ajoute l'ensemble des taxes et cotisations³⁴, il se trouve qu'en Belgique le taux marginal maximum touchant les individus les plus pauvres approche les 50 %, alors que la moyenne est inférieure. Ce qui signifie que les pauvres... paient plus d'impôts que les riches.

TFUE : Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne qui, dans sa forme actuelle, a été adopté à Lisbonne en 2007 et ratifié par les parlements des États-membres, avant d'entrer en vigueur en 2009. Il est le complémentaire du TUE. On notera le grand nombre d'articles du TFUE par rapport au TUE. La plus grande partie des articles litigieux dans notre livre se trouvent dans le TFUE.

TSCG : Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, dit aussi Pacte budgétaire européen, signé en 2012, entré en vigueur en 2013 et faisant suite à l'article 126 du TFUE. C'est lui établit les chiffres des contraintes budgétaires imposées par les Traités de Lisbonne. Notons que la République Tchèque et, surtout, le Royaume-Uni ne sont pas signataires de ce Traité.

Traité de Maastricht : Traité fondateur de l'UE entré en vigueur au début de l'année 1993. Il concernait les 12 États qui étaient déjà membres de la CEE. Il inclut notamment la CEE, la CECA, Euratom et induit une plus grande intégration quant à la politique étrangère et la sécurité commune. Mais surtout, c'est dans ce traité que sont posées les bases de la monnaie unique.

TUE : Traité sur l'Union Européenne qui, dans sa forme actuelle, a été adopté à Lisbonne en 2007. Il a ensuite été ratifié par les gouvernements et les parlements des États-membres. Son entrée en vigueur date de la fin de l'année 2009.

UE : Union Européenne : ensemble des institutions adoptées par les 28 (et sans doute bientôt 27 suite au Brexit) États-membres, les liant aux Traités de Lisbonne. Il s'agit des

33 On pourrait aussi parler du taux de suicide ou du taux de violences faites aux femmes. Le taux de suicide reste trop élevé pour être véritablement digne d'une région privilégiée : s.a., Male Suicide Rate in EU Member States remain high, in [euronews.com](https://www.euronews.com/2018/07/16/male-suicide-rate-in-eu-member-states-remains-high), 25 juillet 2018. <<https://www.euronews.com/2018/07/16/male-suicide-rate-in-eu-member-states-remains-high>>. Les taux de violence faites aux femmes sont toujours trop élevés : s.a., Une femme sur trois victime de violence en Europe, in [france24.com](https://www.france24.com/fr/20140305-violences-conjugales-rapport-pays-europeens-femmes), 5 mars 2014. <<https://www.france24.com/fr/20140305-violences-conjugales-rapport-pays-europeens-femmes>>.

34 Quoique les cotisations sociales et patronales ne soient pas stricto sensu des impôts, mais du salaire socialisé. Rappelons que les cotisations font partie du salaire des salariées et des salariés. Autrement dit, lorsque le patronat ou le gouvernement font pression pour « réduire les charges sociales », en réalité, ils appellent à réduire les salaires.

États suivants (par ordre chronologique d'adhésion depuis le Traité de Rome de 1957) : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, (1973) Danemark, Irlande, Royaume-Uni, (1981) Grèce, (1986) Espagne, Portugal, (1995) Autriche, Finlande, Suède, (2004) Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, (2007) Bulgarie, Roumanie, (2013) Croatie. Comptons également qu'en 1990 l'Allemagne de l'Est rejoignit l'Allemagne de l'Ouest dans la CEE.

Bibliographie :

Il est impossible de proposer une bibliographie complète sur l'Union Européenne. Les livres s'amoncellent, les thèses se multiplient, les débats nourrissent la multiplication des articles, on commente le moindre discours des intervenants. Notre objectif, ici, aura été de nous concentrer sur les faits, sur les articles des Traités et sur les concrétisations -quand elles étaient réelles- des intentions affichées.

Les livres et articles présentés ici nous ont servi avant tout dans cette optique : il s'agissait de sources permettant d'affirmer des faits et d'éléments de réflexions sur des interprétations dépassionnées. **C'est ainsi que nous utilisons notamment des auteurs et auteures, avec lesquels nous ne sommes pas nécessairement d'accord**, simplement parce qu'ils ont nourri notre base de réflexion. Nous entendons déjà les critiques nous reprochant de n'avoir pas lu tel ouvrage « indispensable », tel article « novateur », telle thèse « originale ». Mais ce sera toujours le cas. Inutile de s'en faire. Ces critiques non plus n'ont pas tout lu et, nous le répétons, nous nous concentrons sur les faits réels bien plus que sur les interprétations.

Tous les sites internet qui apparaissent en note de bas de page ont été contrôlés en janvier 2019.

Nous avons tenté de nous concentrer le plus possible sur des sources en français pour la raison que nous ne voulons pas ajouter à la difficulté de la matière celle de la langue.

Jadir ANTUNES et Hector BENOIT, Crise. O movimento dialético do conceito de crise em O Capital de Karl Marx, Tykhe, São Paulo, 2009.

Ce petit livre, qui malheureusement n'existe à notre connaissance qu'en portugais, revient sur le concept de crise dans le capitalisme et contribue à montrer que celle-là est inhérente à celui-ci. Il ne traite absolument pas de l'UE.

Gilles ARDINAT, La compétitivité, un mythe, in Le Monde Diplomatique, octobre 2012, p. 1 et 22-23.

ATTAC & BASTA !, Le livre noir des banques, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2015.

Angelo BASILE, La Métamorphose de l'euro. Sommes-nous arrivés à la fin d'un monde ?, Le Cerisier, Cuesmes, 2016.

Critique approfondie de la conception, de la mise en œuvre et de la réalité actuelle de la zone euro. Au chapitre 11, Basile présente les six scénarios possibles, selon lui, de ce qui pourrait et devrait arriver dans les années à venir. Les deux premiers se basent sur un véritable statu quo, pour lesquels il voit surtout des inconvénients. Dans le troisième scénario, pragmatique à ses yeux, la BCE est soumise aux décisions politiques des États et le budget de l'UE est sérieusement augmenté. On imagine cependant mal certains États y adhérer. Le 4^e scénario est celui du Brexit, mais pour l'un des pays de la zone euro, solution qu'il estime brutale et dont les avantages n'auraient qu'un temps. Il est plus positif sur le 5^e

scénario, celui d'un « divorce à l'amiable », avec une monnaie commune et différentes zones monétaires. Enfin, dans le 6^e scénario, il emboîte le pas aux fédéralistes, avec un budget de l'UE plus important et une solidarité achevée.

Guillaume BERLAT, L'Union européenne au bord de la désunion..., in Les-Crises.fr, 27 septembre 2018 <<https://www.les-criSES.fr/lunion-europeenne-au-bord-de-la-desunion-par-guillaume-berlat/>>.

Olivier BERRUYER, Les faits sont têtus, Les Arènes, Paris, 2013.

Ce livre est une mine d'informations que l'on ne lit pas tous les jours dans les journaux et magazines, qu'on ne dit pas à la radio ou à la télévision, parce qu'elles sont gênantes pour les sorciers de la croissance -qu'il voit disparaître- et de la nécessité d'honorer la dette publique -que Berruyer estime impossible à rembourser. Naturellement, le livre est surtout franco-centré.

Olivier BONFOND, Et si on arrêtait de payer ?, Aden, Bruxelles, 2012.

Ce livre se concentre sur la dette publique et sur la remise en question de son remboursement.

Olivier BONFOND, Il faut tuer TINA. 200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde, Le Cerisier, Cuesmes, 2017.

Remarquable analyse des problèmes réels de notre société et de nombreux moyens de les résoudre -ou de les contourner. L'UE y est d'ailleurs une source importante de soucis.

Benoît BORRITS, Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs, La Découverte, Paris, 2018.

Récente étude sur les alternatives historiques à la propriété privée pour diriger l'économie, tant macro que micro. Le livre se termine par les idées développées par l'auteur lui-même.

Marc BOTENGA, Les chaînes des traités européens, in Lava, 2, automne 2017, p. 75-93. Article ébauchant notre travail sur certains points particuliers des traités de l'UE.

Didier BRISSA et Bruno PONCELET, Pour un nouveau développement européen, CEPAG (Centre d'éducation populaire André Genot), Beez, 2009. Disponible : <<http://www.cepag.be/publications/notes-reflexion-analyse/2009/pour-nouveau-developpement-europeen>>.

Didier BRISSA et Bruno PONCELET, L'Europe et ses enjeux socioéconomiques, CEPAG, Beez, 2010. Disponible : <http://www.cepag.be/sites/default/files/publications/etude_-_quelle_couleur_a_leurope_socioeconomique.pdf>.

Didier BRISSA et Olivier BONFOND, Pacte budgétaire, TSCG et Règle d'or : la nouvelle gouvernance économique européenne, CEPAG, Beez, 2012.

Cette étude fait état de la nouvelle gouvernance économique européenne et ses conséquences sur la justice sociale et la démocratie. Disponible :

<<http://www.econospheres.be/Pacte-bugetaire-TSCG-et-Regle-d-or>>.

Didier BRISSA, Le MES n'est pas un mécanisme européen de solidarité, CEPAG, Beez, 2012. Disponible : <<http://www.econospheres.be/Le-MES-n-est-pas-un-mecanisme>>.

Le Mécanisme Européen de Stabilité est un accord intergouvernemental entre États de la « zone euro », ouvert à d'autres États de l'UE et effectif depuis juin 2012.

Bernard CASSEN, Une Europe de moins en moins européenne, in Le Monde Diplomatique, janvier 2003, p. 8.

Bernard CASSEN, Requiem pour l'Europe sociale, in Manière de voir : La nouvelle guerre froide (Supplément du Monde Diplomatique), juin 2018.

Article publié pour la première fois en 1989 et déjà très lucide sur la réalité du futur de l'UE, alors que nous n'en étions qu'aux négociations qui allaient mener au Traité de Maastricht.

David CAYLA et Coralie DELAUME, 10 questions + 1 sur l'Union Européenne, Michalon, Paris, 2019.

Encore une mine de faits, de réflexions sur les barrières idéologiques et formelles de l'UE. En dehors de la dernière question, ce petit livre a aussi le mérite d'être transposable dans d'autres pays.

Laurent CHIKHOUN, Le Couple franco-allemand et le Royaume-Uni. Une histoire d'Europe(s), L'Harmattan, Paris, 2018.

Livre présentant de manière claire et presque amusante l'historique des relations entre ces trois pays. Il est pro-UE, manifestement.

Régis DEBRAY, Sur un tissu bleu à douze étoiles dorées, in Le Monde Diplomatique, août 2017, p. 28. <<https://www.monde-diplomatique.fr/2017/08/DEBRAY/57764>>.

Coralie DELAUME, Le couple franco-allemand n'existe pas. Comment l'Europe est devenue allemande et pourquoi ça ne durera pas, Michalon, Paris, 2018.

Travail précis sur la prétendue idylle entre la France et l'Allemagne dans le cadre de l'Union Européenne, ce livre nous fournit de nombreux faits sur la réalité de ce qu'est réellement « l'Europe », telle qu'imaginée par ses fondateurs, amendée par de Gaulle, reprise par ses successeurs, pour enfin être bricolée par des décisionnaires allemands (presque contraints) et par des élites françaises déplorables. La seule chose que l'on pourrait reprocher à ce travail, c'est de négliger l'influence des alliés des uns et des autres venant des autres pays de l'UE. Mais ce n'était pas son sujet, il faut le reconnaître.

Paulo DE PITTA E CUNHA, Da crise internacional às questões europeias. Estudos diversos, Guerra, Lisbonne, 2009.

Ensemble d'articles et de conférences prononcées par un observateur académique portugais, centré sur les institutions de l'UE, les projets de réformes de l'UE et leur aboutissement au Traité de Lisbonne.

Cédric DURAND et Razmig KEUCHEYAN, Vers un césarisme européen, in Le Monde Diplomatique, novembre 2012, p. 3.

Les économistes atterrés, Changer l'Europe, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2013.
Ouvrage reprenant toute une série de problèmes économiques et sociaux et se proposant d'y remédier a contrario du néolibéralisme. Les économistes atterrés sont une association de chercheurs et chercheuses de l'économie s'estimant « hétérodoxes ». Il en est de plus radicales que d'autres. Il en est de plus modérées.

Corinne GOBIN, L'Union européenne dit adieu à la démocratie, in Politique, La Revue belge d'analyse et débat, 21 octobre 2011. <<http://www.revuepolitique.be/lunion-europeenne-dit-adieu-a-la-democratie>>.

Corine GOBIN, Discours constituant, Austérité et Néolibéralisme : des Dynamiques énonciatives imbriquées. Le Cas des grandes orientations des politiques économiques de l'Union Européenne, in Langage et société, 2019/1, 166.

André GRJEBINE, Dix arguments pour réviser le traité de Maastricht, in Revue d'Economie financière, 1992, Hors-Série, 2, p. 97-103. <https://www.persee.fr/doc/ecofi_0987-3368_1992_hos_2_1_4604>.

Article facile d'accès et indispensable, en ce qu'il prédit dès 1992 nombre de défauts de l'Union Européenne en construction.

Dieter GRIMM, Quand le juge dissout l'électeur, in Le Monde Diplomatique, juillet 2017, p. 19., Paris, La Fabrique, 2010.

Article court présentant avec intelligence comment, par le droit de l'UE, la démocratie des différents États-membres souffre de plus en plus.

Serge HALIMI et al., Manuel d'économie critique, édition du Monde Diplomatique, supplément de septembre 2016.

Très bon, très argumenté et très modéré ensemble d'articles de fond sur l'économie et ses préjugés. Un indispensable pour toute personne désireuse de se nettoyer le cerveau des certitudes véhiculées dans les journaux sans profondeur et dans la bouche des experts qui passent à la télévision ou sur des chaînes d'information en continu. Pour vous changer d'« Alternatives économiques », la revue qui cherche à vous déculpabiliser d'être libéral de gauche.

Jean-Marc HOLZ, Les très riches heures de l'histoire économique allemande, Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, 2017.

Travail de fond sur les spécificités de l'économie et de la société allemande, par un chercheur qui ne cache pas son admiration pour ce pays. Ce livre est une somme très intéressantes d'informations, mais aussi d'interprétations pertinentes, même s'il est nécessaire de rester critique lorsque l'auteur montre une trop grande indulgence pour un système anti-social.

Gianni INFANTI, à la recherche des intérêts notionnels, in cepag.be, 01 janvier 2009. <<http://www.cepag.be/publications/notes-reflexion-analyse/2009/recherche-interets-notionnels>>.

Gianni INFANTI, Contribution à la réflexion du 9 avril 2013 sur "la fiscalité des entreprises, levier de la politique de l'emploi et de l'investissement ?", document internet du service d'étude de la FGTB wallonne.

Article intéressant sur les intérêts notionnels.

Raoul-Marc JENNAR, Traité flou, conséquences limpides, in Le Monde Diplomatique, octobre 2012, p. 4-5.

Raoul-Marc JENNAR, Les yeux qui s'ouvrent: non, une « autre Europe » n'est pas possible!, in [jennar.fr](http://www.jennar.fr), 11 mai 2015 . <<http://www.jennar.fr/2015/05/11/les-yeux-qui-souvrent-non-une-autre-europe-nest-pas-possible/>>.

Arnaud LISMOND-MERTES, Union européenne : stop ou encore ? Eléments pour le débat (Leftxit, réformes, UE socialiste...), in [asbl-csce.be](http://www.asbl-csce.be), décembre 2017. <<http://www.asbl-csce.be/documents/UEStopencoreetudeOK.pdf>>.

Long article présentant nombre de failles de l'Union Européenne et posant de bonnes questions sur le sujet. Arnaud Lismond est un observateur attentif, critique et rigoureux de la société et des problèmes sociaux en général. Nous ne pouvons que vous conseiller de vous intéresser à la revue qu'il publie trois fois par an : Ensemble !

Frédéric LORDON, Capitalisme, désir et servitude. Marx et Spinoza, La Fabrique, Paris, 2010.

Les constats de ce livre traversent le nôtre en ce qu'il conteste au capitalisme sa prétendue légitimité à dominer l'économie. Il pose, ou plutôt repose après Marx et sous le commentaire audacieux de Spinoza, le travail au centre de la réalité économique et le rapport au travail des travailleurs et travailleuses, dans sa positivité ou sa négativité, comme moteur potentiel d'une correction plus juste de la société. Il a cependant l'inconvénient d'être difficile à lire.

Frédéric LORDON, La Malfaçon. Monnaie européenne et souveraineté démocratique, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2014 (Babel, 2015).

Dans ce livre, Lordon présente des arguments qui expliquent les défauts de fabrication de l'UE et de l'euro. Il propose aussi, dans le chapitre 7, un projet de monnaie commune très inspirant.

Frédéric LORDON, Imperium : structures et affects des corps politiques, Paris, La Fabrique, 2015.

Réflexion approfondie reprenant notamment les éléments du livre précédent, tout en l'étendant au questionnement sur l'organisation politique souhaitable. Nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec l'entièreté, mais nous avons été stimulés par ses raisonnements et ses propositions.

Frédéric LORDON, Plan A, Plan B ? Plan C !, in La Pompe à Phynance, 1^{er} octobre 2015. <<https://blog.mondediplo.net/2015-10-01-Plan-A-plan-B-Plan-C>>.

Frédéric LORDON, Une stratégie européenne pour la gauche, in La Pompe à Phynance, 6

novembre 2017. <<https://blog.mondediplo.net/2017-11-06-Une-strategie-europeenne-pour-la-gauche>>.

Erwan MANAC'H, L'Europe veut accroître son contrôle sur les lois locales, au nom de la directive Bolkenstein, in politis.fr, 15 novembre 2018.

<<https://www.politis.fr/articles/2018/11/leurope-veut-accroitre-son-contrôle-sur-les-lois-locales-au-nom-de-la-directive-bolkestein-39618/>>.

Jean-Luc MÉLENCHON et al., L'avenir en commun. Le programme de la France insoumise et son candidat Jean-Luc Mélenchon, Paris, Seuil, 2016.

Programme de La France Insoumise pour les présidentielles de 2017. Le problème principal de ce programme est que, sur la question de l'UE, il reste ambigu et que, des déclarations des différents porte-parole du mouvement, il n'est pas toujours clair de comprendre si LFI entend par plan B une sortie des Traités -ou non.

Brigitte PASCALL, Liste des économistes favorables à une sortie de l'euro, in blogs.mediapart.fr, 21 avril 2014. <<https://blogs.mediapart.fr/brigitte-pascall/blog/210414/liste-des-economistes-favorables-une-sortie-de-leuro>>.

Bruno PONCELET, Europe : une Biographie non autorisée. De la « paix américaine » à la « civilisation poubelle », Aden, Cepag, Barricade, Bruxelles, Liège, 2014.

Nous n'avons pas voulu refaire l'histoire de l'Union Européenne dans ce livre. Nous renvoyons lectrice et lecteur à l'excellent livre de Bruno Poncelet et au livre cité plus haut d'Angelo Basile. Celui de Poncelet a le mérite d'être facile à lire. Par contre, il est assez épais et de lecture plus longue, car il faut le lire d'un bout à l'autre et non se promener au choix d'un chapitre à l'autre comme dans le livre d'Olivier Bonfond.

Thomas PORCHER, Traité d'économie hérétique. En fini avec le discours dominant, Fayard Pluriel, Paris, 2019.

Critique modérée du fonctionnement libéral global.

Jacques SAPIR, L'Euro contre la France, l'euro contre l'Europe, Le poing sur la table, éditions du Cerf, Paris, 2016.

Très court livre qui offre des éléments très convaincants sur le rôle négatif de l'euro sur l'économie des pays de l'UE, en particulier sur la France. Sapir propose une sortie de l'euro, mais pas des Traités de l'UE.

Payanotis SOLDATOS, L'Union européenne en trajectoire perturbée. Chroniques d'espoir, L'Harmattan, Paris, 2018.

Livre instructif d'un défenseur sans concession de l'Union Européenne, et qui propose de sortir des impasses dans lesquelles elle se trouve en accélérant l'intégration et la fédéralisation.

Joseph STIGLITZ, L'Euro. Comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2016.

Excellent livre ayant grandement inspiré nos travaux, mais qui montre une des faiblesses de

Stiglitz : il est capable d'exposer tous les arguments possibles montrant que l'Union européenne est une catastrophe, mais il cherchera toujours à la sauver plutôt qu'à en prendre les conséquences logiques d'une remise en cause fondamentale.

Joseph STIGLITZ, Freefall: America, Free Markets, and the Sinking of the World Economy, Norton And Company, Allen Lane, New York, Londres, 2010. [existe en français : Le Triomphe de la cupidité, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2010]

Ce livre, quoique complexe, permet d'avoir une bonne idée de l'action du monde de la finance sur l'économie réelle et de la crise dite « des subprimes ». Très modéré, ce livre aide à comprendre bien des éléments de la réalité économique et financière en termes relativement simples.

Emmanuel TODD, L'invention de l'Europe, Le Seuil, Paris, 1990 (1996).

Un livre qui n'a pas vieilli. Il montre historiquement et anthropologiquement combien il est difficile de mettre d'accord douze pays qui se ressemblent si peu que ceux qui signèrent le Traité de Maastricht. Près de trente ans plus tard, comment faire en sorte de mettre d'accord les mêmes (plus seize autres) sur les questions sociales, alors que les réalités des uns et des autres s'opposent souvent radicalement. A celles et ceux qui regrettent une « lecture culturaliste » de la politique, nous ne pouvons que conseiller d'ouvrir ce livre en évitant les a priori, car il est remarquablement argumenté.

Emmanuel TODD, L'illusion économique. Essai sur la stagnation des sociétés développées, Folio Gallimard, Paris, 1999.

Avant l'euro, après Maastricht, Todd revient sur les principes qui gèrent les relations humaines. Selon lui, si l'économie reste une donnée évidente, elle a pris une place trop importante par rapport aux idéologies régionales, voire nationales, qui gardent un impact certain sur la réalité des relations entre sociétés et à l'intérieur de la société. C'est dans cet esprit qu'il revient en grande partie sur l'aveuglement des élites, notamment françaises, concernant la construction européenne et la soumission à l'économie mondialisée. De manière trop discrète (on aimerait qu'il l'ait développé plus), il y aborde le concept de nationisme qu'il oppose à nationalisme. Selon lui, ce n'est pas tant la mondialisation qui entraîne la fin des nations que l'antinationisme -c'est-à-dire l'adoration des élites pour l'individualisme- qui produit la mondialisation.

Emmanuel TODD, Où en sommes-nous ? Une esquisse de l'histoire humaine, Le Seuil, Paris, 2018.

Plus récent, et du même anthropologue et historien, cette esquisse montre qu'une entente économique unifiée à l'échelle de l'Union européenne ou du monde (soyons fous) ne peut se faire que par l'écrasement de la démocratie.

Eric TOUSSAINT, Grèce : les banques sont à l'origine de la crise. Les dettes réclamées à la Grèce sont odieuses, in cadtm.org, 23 décembre 2016. <<http://www.cadtm.org/Grece-Les-banques-sont-a-l-origine>>

Article absolument essentiel qui montre qui est véritablement à l'origine de la crise grecque. Ce ne sont ni la population grecque, ni l'État, mais bien les banques privées.

Eric TOUSSAINT, Critique de la critique critique du livre 'Conversations entre Adultes' de Yanis Varoufakis, les-crises.fr, 1 février 2019. <<https://www.les-crises.fr/critique-de-la-critique-critique-du-livre-conversations-entre-adultes-de-yanis-varoufakis-par-eric-toussaint/>>

Renaud VIVEN, Suspendre le remboursement de la dette pour protéger les droits de la population, in cadtm.org, 28 janvier 2013 : <<http://www.cadtm.org/Suspendre-le-remboursement-de-la>>.

Lori M. WALLACH et Wolf JÄCKLEIN, Dix menaces pour le peuple américain... et dix menaces pour les peuples européens, *Le Monde Diplomatique*, juin 2014, p. 12-13. Article très intéressant qui montre qu'un TAFTA* ne serait pas seulement une catastrophe pour les populations de l'UE, mais aussi pour celles des USA.

Parmi les sites internet consultés les plus intéressants :

<https://www.acrimed.org>

site indispensable de critique des médias.

<https://www.cncd.be/>

Site du CNCD.

<http://multinationales.org/>

Site de l'Observatoire des multinationales.

<https://www.les-crises.fr>

Blog de l'économiste Olivier Berruyer, aujourd'hui accueillant des contributions intéressantes de nombre d'auteurs et auteures.

<http://www.cadtm.org/Francais>

Site du CADTM.

<https://www.bastamag.net/>

Site du journal en ligne Bastamag.

<http://www.europarl.europa.eu/about-parliament/en>

site officiel du Parlement Européen.

<https://www.youtube.com/watch?v=gvgks-RvYiU>

Frédéric Lordon, dans un de ses meilleurs discours.

<https://www.youtube.com/watch?v=iVV3ahJFhRY>

la sortie de l'euro par la gauche, un débat avec Frédéric Lordon.

<https://www.lafinancepourtous.com/>

26

Un site pédagogique sur la finance.

<https://statbel.fgov.be>

Site officiel des statistiques du gouvernement belge.